

DELIBERATION**N°128 du 02 octobre 2012**

Les Cordeliers

1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex

Tél. 04 92 21 35 97

Fax 04 92 20 38 90

accueil@ccbrianconnais.fr

www.ccbrianconnais.fr

REÇU LE

- 8 OCT. 2012

M. LE PRÉFET
M. LE MAIRE**OBJET : Convention d'occupation du local « Garages du Lautaret » pour la mise en œuvre du NRA-ZO du Col du Lautaret.***Rapporteur : M. le Président*

Le 02 octobre 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 26 septembre 2012, en la salle du Conseil sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 31 jusqu'à la délibération n°2012-120
32 à partir de la délibération n° 2012-121 et jusqu'à la délibération n° 20102-144
31 à partir de la délibération n° 2012-145Nombre de pouvoirs : 1 jusqu'à la délibération jusqu'à la délibération n° 2012-144
2 à partir de la délibération n° 2012-145Nombre de votes : 32 jusqu'à la délibération n° 2012-120
33 à partir de la délibération n° 2012-121*M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.*

Etaient présents : Mme Renée PETELET, M. Yvon AIGUIER, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2012-121), M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n° 2012-144) Mme Claude JIMENEZ, Mme Mirelle FABRE, Mme Marie MARCHELLO, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, Mme Claudine FINE, Mme Christine VALLA, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Christophe MARTIN, M. Guy HERMITTE, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Philippe STOCKLI, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL

Avait donné pouvoir : M. Marc FORNESI à M. Guy HERMITTE
M. Philippe SEZANNE à M. Xavier CRET à partir de la délibération n° 2012-145

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence, au titre de l'aménagement numérique du territoire, en matière de promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication,

Vu l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui autorise les collectivités à établir et exploiter sur leur territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Briançonnais n°2010-064 du 18 mai 2010 qui approuve le projet de résorption des zones blanches ADSL et la mise en œuvre de 3 « NRA-ZO » sur le territoire de la Communauté de Communes,

Vu les dispositions de l'article L.5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives à l'établissement de conventions entre collectivités territoriales,

Considérant que le Bâtiment technique du Conseil Général, situé au Col du Lautaret et communément appelé « Garages à chasse-neige », est le lieu d'implantation offrant les meilleures dispositions techniques et environnementales pour l'installation du « NRA-ZO du Lautaret »,

Considérant que ce lieu d'installation a été conjointement validé par la Communauté de Communes (Maître d'ouvrage), l'entreprise France Telecom et le Conseil Général (Propriétaire du Bâtiment),

Considérant dès lors, la nécessité de préciser les règles d'occupation et d'accès au bâtiment du Conseil Général par la Communauté de Communes ou ses représentants dûment mandatés,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Développement Economique et Aménagement du Territoire en date du 12 septembre 2012,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau des Maires en date du 18 septembre 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

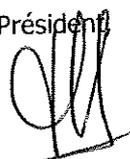
- Approuve l'établissement d'une convention d'occupation du local « Garages du Lautaret » pour la mise en œuvre du NRA-ZO du Col du Lautaret, avec le Conseil Général des Hautes-Alpes, dont le projet est joint en annexe,

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. :

05 OCT. 2012

Date affichage :

09 OCT. 2012